

---

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le jeudi 25 juin 2020 à 13 h 30  
815, rue Bel-Air, salle 02-101  
Séance tenue exceptionnellement à huis-clos, conformément à l'arrêté 2020-029  
de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement (par visioconférence)  
M. Alain Vaillancourt, conseiller d'arrondissement (par visioconférence)  
M. Craig Sauv , conseiller de ville (par visioconférence)  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville (par visioconférence)  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement (par visioconférence)

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

Mme Tonia Di Guglielmo, directrice d'arrondissement par int rim  
Mme Daphn  Claude, secr taire d'arrondissement  
Mme St phane Cardinal, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social (par visioconf rence)  
M. Claude Dubois, directeur - Travaux publics (par visioconf rence)  
Mme Julie Nadon, directrice par int rim - Am nagement urbain et patrimoine (par visioconf rence)

---

**10.01 - Ouverture de la s ance**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   13 h 38.

---

**CA20 22 0169**

**Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement**

Il est propos  par Alain Vaillancourt

appuy  par Anne-Marie Sigouin

ET R SOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

---

**10.03 - P riode de commentaires des  lus**

Aucun commentaire.

---

**10.04 - P riode de questions et commentaires du public**

**Question de Damien Cussac :**

*Nous vivons une p riode difficile en tant que commer ant de rue, vous le savez, j' imagine ne pas avoir   l'expliquer.*

*Maintenant, ce qui se d roule sur la rue William au coin des Seigneurs est un nouveau coup de massue tr s dur   encaisser.*

*Bien s r, nous  tions au courant que des travaux allaient s'y faire. D'abord pr vus dans la basse saison et finalement report s pour l' t .*

*J' tais pr sent aux s ances de « bon voisinage » entre autres   l'ETS avec le restaurant Mauvais Gar ons.*

*Tout  tait fait pour nous rassurer avec des mesures d'apaisement.*

*Le r sultat dans la r alit , la rue, est tout autre. Chaque jour le constat empire, nous avons m me  t  bloqu    100% sur tous les c t s pendant quelques heures!! C'est l  que j'ai sonn  l'alerte avec plusieurs vid os.*

Je tiens à souligner que M. Dorais et M. Sauvé ont rapidement répondu à mes doléances.

Mais il semble y avoir une très nette cassure dans la chaîne de commandement une fois arrivé sur le chantier. Tout ce qu'on me promet n'arrive pas. Et maintenant ma personne contact attirée ne me répond plus.

En particulier en ce qui a trait à la fameuse passerelle qui relierait le sud de la rue William au Nord au coin des Seigneurs.

Le détour actuel est tout simplement ridicule.

J'ai perdu 80-90% de clientèle.

Mon accès restant vient de la rue Notre-Dame (au Nord) mais est aussi un autre véritable chantier. Personne n'ose s'y aventurer. Mes livreurs sont interdits d'y pénétrer par les travailleurs de la construction!

La pancarte promise sur la rue Notre-Dame affichant « Le Trou bagel ouvert derrière le chantier » n'a pas été installée.

Bref, que pouvez-vous faire pour m'aider? Quand finira ce chantier? Vais-je avoir droit à un vrai dédommagement au nom du programme de travaux majeurs de la ville?

Merci beaucoup,

Le maire Dorais répond.

Suivi par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine : effectuer un suivi de l'organisation du chantier et informer le citoyen sur le programme d'aide disponible.

---

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 20.01 à 20.02 de l'ordre du jour.

---

#### **CA20 22 0170**

**Autorisation d'une dépense totale de 737 821,54 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à Les Entreprise Ventec inc., pour des travaux de décontamination, d'archéologie et d'aménagement d'aires de jeux au parc Sainte-Élisabeth au montant de 574 328,30 \$, taxes incluses (appel d'offres 212002) (dossier 1206681002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 737 821,54 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux en bois au parc Sainte-Élisabeth, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'octroyer d'un contrat à Les Entreprise Ventec inc., au montant de 574 328,30 \$ pour des travaux de décontamination, d'archéologie et d'aménagement d'aires de jeux au parc Sainte-Élisabeth, conformément aux documents de l'appel d'offres public 212002;

D'autoriser une dépense de 86 149,24 \$ \$ à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 77 344 \$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1206681002

---

#### **CA20 22 0171**

**Autorisation d'une dépense totale de 157 203,38 \$, taxes incluses, et octroi d'un contrat à la firme Atmosphère inc., pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux en bois dans le parc Sainte-Élisabeth au montant de 134 027,73 \$, taxes incluses (appel d'offres 20-18132) (dossier 1206681001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 157 203,38 \$, taxes incluses, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux en bois au parc Sainte-Élisabeth, comprenant tous les frais accessoires le cas échéant;

D'octroyer à Atmosphère inc., suite à l'évaluation du comité de sélection, un contrat pour l'acquisition et l'installation d'équipements de jeux en bois dans le parc Sainte-Élisabeth, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 134 027,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 20-18132;

D'autoriser une dépense de 13 402,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 9 772,88 \$, taxes incluses, pour les incidences, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par le Service des grands parcs, du Mont-Royal et des sports.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.02 1206681001

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 20.03 à 20.05 de l'ordre du jour.

---

#### **CA20 22 0172**

**Autorisation d'une dépense supplémentaire de 17 855,18 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Vlan Paysages pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie pour le réaménagement des parcs Charles-Drew et des Jazzmen, majorant la dépense totale de 96 346,75 \$ à 114 201,93 \$, taxes incluses (appel d'offres 211801) (dossier 12078870010)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense supplémentaire de 17 855,18 \$, taxes incluses, majorant ainsi la dépense totale de 96 346,75 \$ à 114 201,93 \$, taxes incluses, dans le cadre du contrat octroyé à la firme Vlan Paysages pour des services professionnels d'architecture de paysage et d'ingénierie pour le réaménagement des parcs Charles-Drew et des Jazzmen (appel d'offres 211801) ;

Et d'imputer cette dépense conformément à l'information inscrite à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.03 1207887001

---

#### **CA20 22 0173**

**Octroi d'une contribution financière au montant de 15 000 \$ pour l'année 2020 à la Corporation de développement communautaire Solidarité Saint-Henri pour le troisième et dernier appel de projets en réponse aux besoins urgents causés par la pandémie de la COVID-19 (dossier 1205111010)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'octroyer une contribution financière, totalisant la somme de 15 000 \$, à Corporation de développement communautaire, Solidarité Saint-Henri, pour la réalisation du projet « Accompagnement, animation et protection des jeunes du quartier Saint-Henri à travers différents organismes, pour répondre aux besoins urgents des jeunes de Saint-Henri causés par la pandémie de la COVID-19;

Et d'imputer ce montant conformément à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.04 1205111010

**CA20 22 0174**

**Approbation d'un acte de prêt de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2020 au 1<sup>er</sup> août 2023 par lequel la Ville de Montréal prête à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc. à des fins culturelles, le parc Sainte-Cunégonde, situé au 2653, rue Notre-Dame Ouest, et ce, sans frais (dossier 1205986008)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'Approuver un acte de prêt de trois ans, soit du 1<sup>er</sup> août 2020 au 1<sup>er</sup> août 2023 par lequel la Ville de Montréal prête à Dare-Dare Centre de diffusion d'art multidisciplinaire de Montréal inc., à des fins culturelles, le parc Sainte-Cunégonde, situé au 2653, rue Notre-Dame Ouest, et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1205986008

Il est proposé par le conseiller Vaillancourt, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 30.01 à 30.02 de l'ordre du jour.

**CA20 22 0175**

**Autorisation d'une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2020 et octroi d'un premier versement de 25 000 \$ (dossier 1204282001)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense de 50 000 \$ pour des contributions financières à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement du Sud-Ouest, accueillant des enfants avec des besoins particuliers dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2020;

D'octroyer un premier versement de 25 000 \$, aux organismes ci-après désignés, dans le cadre de leurs activités de camp de jour, pour l'année 2020 :

Organismes	Répartition du Montant de 50 000\$ Arrondissement du Sud-Ouest 2020-2021	
	Ventilation du 1 <sup>er</sup> versement	Deuxième versement
	50% totalisant 25 000\$	50% (pour les 25 000 \$ restants)
Centre de Loisirs Monseigneur Pigeon	5 951,65 \$	A venir selon le bilan estival des organismes à la fin août 2020
Loisirs Saint-Henri	11 422,81	
Maison Saint-Columba	743,96	
YMCA Pointe-Saint-Charles	1952,88	
C.R.C.S. St-Zotique inc.	1952,88	
Loisirs & Culture Sud-Ouest	2975,82	
<b>Total</b>	<b>25 000,00 \$</b>	

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1204282001

**CA20 22 0176**

**Autorisation d'une affectation de surplus, d'un montant maximal de 25 000 \$, dans le cadre du projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs (dossier 1205114002)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser une affectation de surplus pour une somme maximale de 25 000 \$ pour le projet pilote d'accueil dans les chalets de parcs

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1205114002

---

Il est proposé par la conseillère Thiébaud, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.01 à 40.02 de l'ordre du jour.

---

**CA20 22 0177**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur la rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre (dossier 1198679001)**

Vu les articles 291, 291.1 et le 5e paragraphe de l'article 626 du Code de la sécurité routière (RLRQ chapitre C-24.2);

Vu les articles 105 et 142 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ chapitre C-11.4);

Vu le Règlement du conseil de la ville sur la délégation de certains pouvoirs relatifs au réseau de voirie artérielle au Conseil d'arrondissement (08-055);

Considérant que l'Arrondissement souhaite limiter les nuisances pour la qualité de vie de ses résidents;

Considérant la fermeture de la bretelle d'accès à l'autoroute 720 et la modification de la géométrie de la rue Bel-Air;

Considérant les enjeux de sécurité sur la rue D'Argenson;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020;

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur la circulation des camions et des véhicules-outils (RCA13 22002) afin d'interdire en tout temps la circulation des camions sur la rue Bel-Air, entre les rues Saint-Jacques et Saint-Antoine, et sur le rue D'Argenson, entre les rues Saint-Patrick et du Centre, qu'il soit numéroté RCA20 22007 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1198679001

---

**CA20 22 0178**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une vélorue (dossier 1203172006)**

Attendu que le Ministère des Transports a procédé à certaines mises à jour du Code de la sécurité routière (RLRQ, chapitre C-24.2) ainsi qu'aux normes du Tome V signalisation routière de la collection Normes - Ouvrages routier afin d'officialiser et d'encadrer les vélorues;

Attendu que l'Arrondissement désire aménager des vélorues sur son territoire;

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 8 juin 2020.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le règlement sur la circulation et le stationnement (C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier, par ordonnance, une vélorue, qu'il soit numéroté RCA20 22008 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1203172006

---

#### CA20 22 0179

**Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique (dossier 1208856001)**

La conseillère Thiébaud donne avis de motion que le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique, sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donnée à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'adopter le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement sur les tarifs (RCA19 22012), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) pour une transition écologique.

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de procéder à la consultation publique requise dans le respect des dispositions de l'arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 7 mai 2020, notamment en remplaçant l'assemblée publique de consultation prescrite par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1208856001

---

#### CA20 22 0180

**Ordonnance autorisant le bruit, à diverses reprises, lors de l'exécution des travaux d'infrastructures et d'aménagement pour la mise en valeur du boulevard Monk, entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 30 juin 2021 (dossier 1206608003)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter, en vertu de l'article 20 du Règlement sur le bruit (R.R.V.M. B-3) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest, une ordonnance pour l'exécution de travaux sur le boulevard Monk, entre les rue Allard et Saint-Patrick, dans le cadre des travaux travaux d'infrastructures et d'aménagement pour la mise en valeur du boulevard Monk, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2020 août au 30 juin 2021, de 19 h à 7 h durant la semaine, de 19 h à 8 h durant les fins de semaine, et de 8 h à 19 h, les dimanches.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.04 1206608003

---

**CA20 22 0181**

**Ordonnance déterminant la rue Island, entre les rues Saint-Patrick et Grand Trunk, comme étant une vélorue (dossier 1207683003)**

Considérant l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin d'introduire le pouvoir d'identifier par ordonnance, une vélorue, sur un chemin public sous sa responsabilité;

Considérant le soutien financier accordé par le Programme d'aide financière (PRPP).

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'adopter une ordonnance déterminant la rue Island, entre les rues Saint-Patrick et Grand Trunk, comme étant une vélorue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1207683003

---

**CA20 22 0182**

**Ordonnance afin de modifier les normes techniques s'appliquant aux cafés-terrasses et aux placottoirs décrites aux annexes du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) (dossier 1207010001)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter une ordonnance en vertu de l'article 74 du Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA16 22003) afin de modifier les normes techniques s'appliquant aux cafés-terrasses et aux placottoirs décrites aux annexes du règlement

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1207010001

---

Il est proposé par le conseiller Sauvé, appuyé par la conseillère Sigouin, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.08 de l'ordre du jour.

---

**CA20 22 0183**

**Ordonnances autorisant des projets spéciaux dans les parcs de l'Arrondissement, du 26 juin au 30 septembre 2020 (dossier 1207010002)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'autoriser la tenue de projets spéciaux, du 26 juin au 30 septembre 2020, au parc Vinet, au Square Saint-Patrick et à la place du Bonheur-d'Occasion et d'édicter les ordonnances nécessaires en vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20);
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, article 8).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1207010002

**CA20 22 0184**

**Ordonnance - Événements publics (dossier 1208237004)**

Il est proposé par Craig Sauvé

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
Les vieillards et la mer	Square Sir-George-Étienne-Cartier	2 juillet 2020, de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Les bulles des Kombini	Parc Vinet	4 juillet 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé
Lazygirl	Parc Campbell-Ouest	9 juillet 2020 de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Bonheur Mobile	Déambulation sur rues : - Départ de l'Arsenal direction Notre-Dame Ouest, direction sud vers la rue Canning - Notre-Dame Ouest, direction ouest jusqu'au Chemin de la Côte-Saint-Paul - Chemin de la Côte-Saint-Paul, direction sud jusqu'au parc Gadbois.	10 juillet 2020, de 19 h 30 à 21 h En cas d'intempéries : annulé
Duo Rythmika	Parc Saint-Gabriel et carré d'Hibernia	11 juillet 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé
Cirque Hors piste	Déambulation sur la rue Notre-Dame Ouuest. (côté Nord) Départ : Parc Vinet Arrivée : Place Saint-Henri	11 juillet 2020, de 15 h 30 à 18 h En cas d'intempéries : remis au 12 juillet 2020, mêmes heures
Les Messagers de l'espoir	Square Sir-George-Étienne-Cartier	16 juillet 2020, de 20 h 30 à 22 h En cas d'intempéries : annulé
Les Kraas	Parc Ignace-Bourget	18 juillet 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé
Aroldo + Waykaru	Parc Oscar-Peterson	23 juillet 2020, de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Les peintres	Parc du Faubourg Sainte-Anne	25 juillet 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé
Pelouse Mobile	Parc Saint-Gabriel et carré d'Hibernia	1 <sup>er</sup> août 2020, de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Alkemia	Parc Saint-Cunégonde	6 août 2020, de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
Les matantes militantes COVID 19	Parc Rollande-Danis-Pelletier	8 août 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé
Les intrahumains	Place du Marché et Parc Daisy-Peterson-Sweeney	13 août 2020, de 19 h à 20 h 30 En cas d'intempéries : annulé
VILLA	Parc Vinet	15 août 2020, de 10 h 30 à 12 h En cas d'intempéries : annulé

En vertu du règlement suivant :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1208237004

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Sauvé, de réunir pour fins d'études les articles 40.09 à 40.12 de l'ordre du jour.

---

**CA20 22 0185**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation des bâtiments situés aux 825, boulevard Georges-Vanier et 2180, rue Coursol (dossier 1204824007)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Rayside Labossière, architectes, déposés et estampillés en date du 6 avril 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant des demandes de permis de transformation des bâtiments situés aux 825, boulevard Georges-Vanier et 2180, rue Coursol.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1204824007

---

**CA20 22 0186**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 6270, boulevard Monk (dossier 1204824006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par François Martineau, architecte, déposés et estampillés en date du 15 juin 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 6270, boulevard Monk.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1204824006

---

**CA20 22 0187**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation du bâtiment situé au 466, rue de la Congrégation (dossier 1204824008)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Milko Dimitrov, architecte, déposés et estampillés en date du 12 juin 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé au 466, rue de la Congrégation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1204824008

---

**CA20 22 0188**

**Addenda - Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau (dossier 1194824008)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les nouveaux plans préparés par Simon Glew, architecte, déposés et estampillés en date du 11 juin 2020 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation de l'immeuble situé au 5539, rue Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.12 1194824008

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Le maire Dorais rappelle que la loi permet les consultations écrites et que 4 consultations sont en cours.

70.01

---

À 14 h 12, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 17 août 2020.

---

Initiales Daphné Claude